

## **Compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2012**

*Présents* : 11 sur 14

*Pouvoir* : 03

*Début de séance* : 21 heures

*Fin de séance* : 23 heures

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 31 janvier 2012.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Compte Administratif 2011**

- Pour la Commune, l'excédent s'élève à 1 618 584,67 € pour la section de fonctionnement, et la section d'investissement présente un déficit de 13 582,90 €. Le résultat global est donc très positif.
- Pour le C.C.A.S., il n'y a pas de dépenses de fonctionnement et les recettes s'élèvent à 101 €. L'excédent s'élève à 4 391,51 €.

#### **2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 :**

- Pour la Commune, 13 582,90 € sont affectés au compte R1068 (section d'investissement) et 1 605 001,77 € sont affectés au compte R002 (section de fonctionnement).
- Pour le C.C.A.S., 4 391,51 € sont affectés au compte R002 (section de fonctionnement).

#### **3. Compte de gestion 2011 du receveur**

Après présentation des résultats, les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs et sont validés par le Conseil Municipal, pour la Commune et le C.C.A.S.

#### **4. Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles) :**

Le conseil Municipal propose d'augmenter la participation de 10 € pour la passer à 680 €.

### **5. Indemnité de gardiennage de l'église:**

Une personne est en charge du gardiennage de l'église et le Conseil Municipal délibère pour lui accorder l'indemnité annuelle au taux en vigueur tant qu'elle occupe cette fonction.

### **6. Assurance du personnel (CNRACL)**

Cette assurance concerne les agents CNRACL (effectuant plus de 28 heures par semaine) et est proposée dans le cadre du contrat-groupe négocié par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31).

L'option retenue pour les agents est celle présentant un taux de 2,36%. Ce contrat sera assuré par le groupement AXA / Gras Savoye (société de courtage). Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au maire pour la signature de ce nouveau contrat.

### **7. Dissolution des services assainissement et SPANC**

Le conseil Municipal donne son accord pour dissoudre le service assainissement, clôturer les budgets relatifs à ce service et transférer les soldes financiers vers la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

### **8. Approbation du PV de transfert de biens à la CUGT**

Le Conseil Municipal donne son accord pour transférer les biens cités dans l'annexe (voiries, récupérateur de verre, etc.) à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

### **9. Création d'un poste de rédacteur**

A la demande du Conseil Municipal, un poste de rédacteur (catégorie B) est créé, pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

### **10. IAT : Ajout du grade de rédacteur**

Mise à jour des grilles de régime indemnitaire en fonction du tableau des effectifs :

- Suppression des postes d'adjoints administratifs territoriaux (2<sup>ème</sup> classe et principal de 2<sup>ème</sup> classe)
- Ajout du poste de rédacteur

### **11. Taux d'imposition 2012**

Pas d'augmentation des taux sur la commune de Beaupuy :

Taxe d'habitation	:	7,60 %
Taxe sur le Foncier Bâti	:	8,24 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	65,28 %

### **12. Budget Primitif 2012 :**

- Pour la commune, la section de fonctionnement s'équilibre à 2 330 237 € en dépenses et en recettes. En Investissement, les dépenses et les recettes, incluant divers projets, s'équilibrent à hauteur de 1 682 360 €
- Pour le C.C.A.S., la section de fonctionnement s'équilibre entre les dépenses et les recettes à hauteur de 4 694 €.

### **13. Nouvelle dénomination de la CUGT : « TOULOUSE METROPOLE » et nouvelle compétence :**

Le Conseil Municipal délibère sur la nouvelle appellation « Toulouse Métropole », puis sur la nouvelle adresse du siège social : 6 rue René Leduc, et enfin sur la prise de la compétence facultative d'archéologie préventive.

Le Conseil municipal donne son accord sur les trois points.

#### **Questions diverses :**

- Sinistre feu tricolore - Carrefour de la Mairie.
- Transport à Beaupuy : étude avec Tisséo pour le prolongement de la ligne 20.
- Des travaux de réparation sont en cours sur les chaudières de l'école et de la Mairie.
- La course pédestre aura lieu le 23 juin 2012.
- Les élections législatives sont fixées au 10 et 17 juin 2012.

**Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.**